

AVIS PUBLIC
DÉROGATIONS MINEURES
ARRONDISSEMENT DE JONQUIÈRE

À sa séance ordinaire qui se tiendra le 14 avril 2026 à 12 h dans la Salle Pierrette-Gaudreault, 4160, rue du Vieux-Pont, Jonquière, statuera sur les demandes de dérogation suivantes :

4010, chemin des Érables, Lac-Kénogami – DM-6065 (id-19003) demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'une habitation rurale sans marge avant maximale au lieu de 12,5 mètres et à autoriser un terrain d'une largeur minimale sur rue de 10,59 mètres au lieu de 50 mètres, sur un immeuble situé au 4010, chemin des Érables, Lac Kénogami.

Lots 6 674 360 et 6 677 298 du cadastre du Québec, voisins du 3410, rue de l'Usinage, Jonquière – DM-6066 (id-19008) demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un bâtiment ayant une marge latérale gauche minimale de 4,1 mètres au lieu de 6 mètres, sur un immeuble situé sur les lots 6 674 360 et 6 677 298 du cadastre du Québec, voisins du 3410, rue de l'Usinage, Jonquière.

3000, rue Drake, Jonquière – DM-6067 (id-19015) demande une dérogation mineure visant à autoriser l'utilisation de conteneurs maritimes pour l'agrandissement d'un bâtiment et à autoriser l'installation d'un système électrique dans un équipement de type conteneur maritime utilisé à des fins autres que l'entreposage, sur un immeuble situé au 3000, rue Drake, Jonquière.

Lot 5 524 567 du cadastre du Québec, face au 2395, boulevard René-Lévesque, Jonquière – DM-6068 (id-19022) demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un bâtiment commercial avec une marge avant maximale de 87,1 mètres au lieu de 17,25 mètres, à autoriser une marge latérale sur rue minimale de 4 mètres au lieu de 15 mètres, à autoriser l'installation d'une enseigne au-dessus d'un avant-toit, à autoriser l'absence d'arbres dans la bande gazonnée ou paysagée localisée entre l'aire de stationnement et la ligne de rue le long de la rue de l'Énergie et à autoriser une implantation du bâtiment principal à une distance minimale de 4 mètres dans l'emprise d'une ligne électrique au lieu de 7,5 mètres, sur un immeuble situé sur le lot 5 524 567 du cadastre du Québec, face au 2395, boulevard René-Lévesque, Jonquière.

Au cours de cette assemblée publique, le conseil entendra toute personne qui désirera s'exprimer relativement à ces demandes.

Pour toute information supplémentaire concernant ces demandes de dérogation, nous vous prions de communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, au numéro de téléphone (418) 698-3130.

SAGUENAY, le 12 mars 2026

L'assistante-greffière,

ANNIE JEAN